



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/10/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 112

***Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction des Ressources Humaines)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président.

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 11/10/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 112
 Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
 en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
 (Direction des Ressources Humaines)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
07/12/2021	Autres contrats, conventions, accords	919003	Convention entre UT1 et Université Toulouse III Paul Sabatier (Heures d'enseignement ELLIS Greg - PRCE
	Autres contrats, conventions, accords		
	Autres contrats, conventions, accords		